COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

Le mercredi 29 juin 2016, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

<u>Etaient présents</u>: Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNO, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mme Christine GARRIGUES, Mr Alexandre VIGNALS, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Pascal PRADAYROL

Etaient absents excusés :

Mme Delphine AZNAR a donné procuration à Mr Gérard ALAZARD

Mme Agnès LEBRE a donné procuration à Mme Nathalie QUEYREL

Mr Jacques GALOU a donné procuration à Mr Pierre BORREDON

Mr Jean-Jacques BONDER absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2016

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Mr VIGNALS était absent au moment du vote.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages
		exprimés
		Pour : 17
19	Présents : 14	Contre :
	Procurations : 3	Abstention :

2016 6 1 : Point sur la cité scolaire et aménagement du groupe scolaire

Monsieur CARBONIE fait le point sur l'évolution des travaux du groupe scolaire.

Retard du menuisier qui entraine le retard du plombier.

La partie VRD sera terminée dernière semaine d'août.

Paysager: Plantation octobre / novembre 2016

Monsieur CARBONIE nous informe qu'il serait préférable de limiter la zone à 30 entre la piscine et la gendarmerie. Le conseil municipal approuve cette proposition et Monsieur le Maire fera le nécessaire pour mettre en place cette règlementation dès que possible.

Déménagement prévu le 06-07-08 juillet de 9h-12h – 17h-21h. Au total, une vingtaine de bénévoles participeront au déménagement.

Nous sommes en attente de devis pour les jeux extérieurs et bac à sable : juste un devis de 30 000 € pour le moment (maternelle) – à prévoir 8 à 25 000€ supplémentaire (primaire).

Les instituteurs ont commencé les cartons et participeront au déménagement.

Réception des travaux : jeudi 23/06 à 14h.

Gros souci au niveau de la plate forme informatique : le contrat de Marc DALARAT se termine le 05 juillet et toujours pas de réponse de l'Inspection Académique concernant le déménagement de celle-ci.

Toujours en cours sur la question des filets au dessus des murs. Le maître d'œuvre cherche une solution avant la rentrée.

Des commandes ont été passées pour :

- Armoires hautes et basses
- Meubles boissor
- Etagères pour divers rangement
- Bureaux
- Tables et chaises supplémentaires
- Auto laveuse : 3 devis en attente de validation

2016_6_ 2 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité saisonnière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont crées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement de l'activité saisonnière, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de la piscine municipale et visite des musées de la ville, à temps complet à raison de 35h/semaine dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation de 2^{ième} classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35h par semaine.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation de 2^{ième} classe au premier échelon
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet du 2 juillet 2016 jusqu'au 31 août 2016.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget 2016.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
		Pour : 18
19	Présents : 15	Contre :
	Procurations: 3	Abstention :

2016_6_ 3 : Mise à jour du tableau des emplois de la commune

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à <u>l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984</u>, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de la mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune de Luzech, il convient de supprimer les emplois suivants.

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 24 mai 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

La mise à jour du tableau des emplois de la commune

La suppression des emplois suivants repris dans le tableau ci-dessous :

- 1 poste de secrétaire de mairie à temps complet au service administratif
- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ière} classe à temps complet au service administratif
- 1 poste d'adjoint principal administratif de 2^{ième} classe à temps complet au service administratif
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ière} classe à temps complet au service administratif
- 1 poste à temps complet d'adjoint d'animation de 1^{ière} classe à temps complet au service animation
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ième} classe à temps complet au service technique
- 3 postes d'adjoints techniques de 1^{ière} classe à temps complet au service technique
- 4 postes d'adjoints techniques de 2^{ième} classe à temps complet au service technique
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe à 23h30 au service technique
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe à 27h au service scolaire
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe à 8h30 au service scolaire
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe à 16h00 au service scolaire
- 1 poste d'opérateur principal des activités physiques à 35h pour piscine
- 1 opérateur qualifié à 17h pour piscine
- 1 éducateur sportif 1 ière classe à 35h pour piscine
- 1 éducateur sportif 1 ière classe à 17h pour piscine
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ième} classe à 25h emploi non permanent
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ième} classe à 21h emploi non permanent
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ième} classe à 32h emploi non permanent
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ième} classe à 5h emploi non permanent
- 3 animateurs base forfaitaire à la journée pour le centre de loisirs.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

	DCM	NON	IBRE D'E	MPLOI	
EMPLOIS PERMANENTS	DATE CREATION EMPLOI	Pourvu	Non Pourvu	à supprimer	TEMPS DE TRAVAIL
SERVICE ADMINISTRATIFS	_				
Attaché Territorial	14/12/1995	1			Permanent - temps complet 35 heures / sem.
Secrétaire de mairie			1	1	Permanent - temps complet 35 heures/sem
Rédacteur	15/01/2015	1			Permanent - temps complet 35 heures/sem
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	30/05/2007 22/07/1992 01/08/2014	1	1	1	Permanent - temps complet 35 heures/sem
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	30/05/2007 23/04/2003		1 1	1	Permanent - temps complet 35 heures / sem.
Adjoint Administratif de 1ère Classe	25/11/1998 25/11/1998		1 1	1	Permanent - temps complet 35 heures/sem
Adjoint Administratif de 2ème Classe	11/01/1998 06/07/1984	1	1		Permanent - temps complet 35 heures/sem
FILIERE ANIMATION/CULTURE					
Adjoint d'Animation de 1ère classe	16/03/2003		1	1	Permanent - Temps complet 35 heures/sem
Adjoint d'Animation de 2ème Classe	16/03/2003		1		Permanent - Temps complet
EMPLOI CDI -					
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	13/10/2015	1			Permanent - Temps complet 35heures/sem

		Pourvu	Non Pourvu	à supprimer	
SERVICES TECHNIQUES					
Agent de Maîtrise	01/09/2000	1			Permanent - temps complet 35 heures/sem
Agent de Maîtrise Principal	10/06/2006		1		Permanent - temps complet 35 heures/sem
	01/09/2015	1			Permanent - temps complet
Adjoint technique Principal 1ère classe	01/09/2015	1			35 heures/sem
	12/05/1998		1	1	Permanent - temps complet
	29/01/2011	1			35 heures/sem
	29/01/2011	1			
Adjoint technique Principal de 2ème classe	06/12/2009		1	1	
Aujoint technique Filholpal de Zeme diasse	23/03/2012	1			
	06/12/2009		1		
	01/06/2013		1		
	01/08/2014	1			
	30/05/2007		1	1	Permanent - temps complet
	30/05/2007		1	1	35 heures/sem
Adjoint technique 1ère classe	16/10/2008		1		
	16/10/2008		1	_	
	14/05/1996		1	1	
	16/06/1974	1			Permanent - temps complet
	16/06/1974	1			35 heures/sem
	06/07/1984	1		4	
	29/01/1975		1	1	
Adjoint technique de 2ème Classe	30/01/1995 30/01/1995		1	1	
	30/01/1995		1	1	
	30/01/1995		1	I	
	1990		'		
	1990		1 1		

Adjoint technique de 2ème Classe	01/02/1992		1	1	Permanent - temps complet 23 heures 30 /sem
Agent Spécialisé Ecole Maternelle principal 2ème Classe	01/05/2013	1			Permanent - temps complet 35 heures/sem
Agent Spécialisé Ecole Maternelle Principal 1ère Classe	14/05/1996		1		Permanent - temps complet 35 heures/sem
Agent Spécialisé Ecole Maternelle 1ère Classe	16/01/2000		1		Permanent - temps complet 35 heures/sem
EMPLOI CONTRACTUEL -					
Adjoint technique de 2ème Classe		1			Non permanent - Temps Non complet 26heures/sem
Adjoint d'animation de 2ème Classe		1			Non permanent - temps complet 35 heures/sem
EMPLOIS NON PERMANENTS ET SAISONNIERS					
EN PERIODE SCOLAIRE	-				
Adjoint technique de 2ème Classe	30/01/1995 et 09/01/2001		1	1	27 heures /sem
Adjoint technique de 2ème Classe	30/01/1995 et 09/01/1995		1	1	16 heures/sem
Adjoint technique de 2ème Classe	30/01/1995		1	1	8h30/sem

EMPLOIS NON PERMANENTS ET SAISONNIERS			
HORS PERIODE SCOLAIRE DU 01/05 AU 30/09			
			(1er mai - 30 septembre)
Opérateur Principal des activités physiques (MNS)	1	1	Temps complet
			35 heures/sem
			(1er mai - 30 septembre)
Opérateur Qualifié (MNS)	1	1	Emploi non permanent
			17 heures/sem
			(1er mai - 30 septembre)
Educateur Sportif 1ère Classe (MNS)	1	1	Temps complet
			35 heures/sem
			(1er mai - 30 septembre)
Educateur Sportif 1ère Classe (MNS)	1	1	Temps incomplet
			17 heures/sem
			(1er mai - 30 septembre)
Adjoint technique de 2ème Classe	1	1	Temps incomplet
			25 heures/sem
			(1er mai - 30 septembre)
Adjoint technique de 2ème Classe	1	1	Temps incomplet
			21 heures/sem
			(1er mai - 30 septembre)
Adjoint technique de 2ème Classe	1	1	Temps incomplet
			32heures/sem
			(1er mai - 30 septembre)
Adjoint technique de 2ème Classe	1	1	Temps incomplet
			5 heures/sem
PERIODE FONCTIONNEMENT ALSH			
			Base forfaitaire à la journée
Animateur ALSH	3	3	frs de repas à la charge des
			animateurs

En exercice	Votants	Nombre de suffrages
		exprimés
		Pour : 18
19	Présents : 15	Contre :
	Procurations: 3	Abstention :

2016_6_ 4 : Avenant n° 1 tranche 2 lot électricité des travaux de l'Eglise Saint-Pierre

Vu la délibération en date du 14/04/14 fixant le plan de financement des travaux de l'Eglise Saint-Pierre – chapelles Nord

Vu la délibération en date du 01/04/15 approuvant l'avenant N°1 de la tranche 1

Considérant que lors de la réalisation des travaux à l'église St Pierre, il a été constaté par l'entreprise Mas Borras (lot électricité) que :

- des anciennes installations électriques à déposer étaient fixées avec celles à conserver
- certaines alimentations à conserver étaient vétustes
- le passage de certains câbles était complexe et mal intégré.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser les travaux électriques dans leur intégralité,

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offre en date du 14 juin 2016,

Monsieur le Maire propose de conclure un avenant sur la tranche n°2.

Montant initial du marché lot électricité était de 2 449.12 € HT

Avenant n°1 tranche 1 1 039.72 € HT

Avenant n°1 tranche 2 991.00 € HT

Montant du nouveau marché 4 479.84 € HT

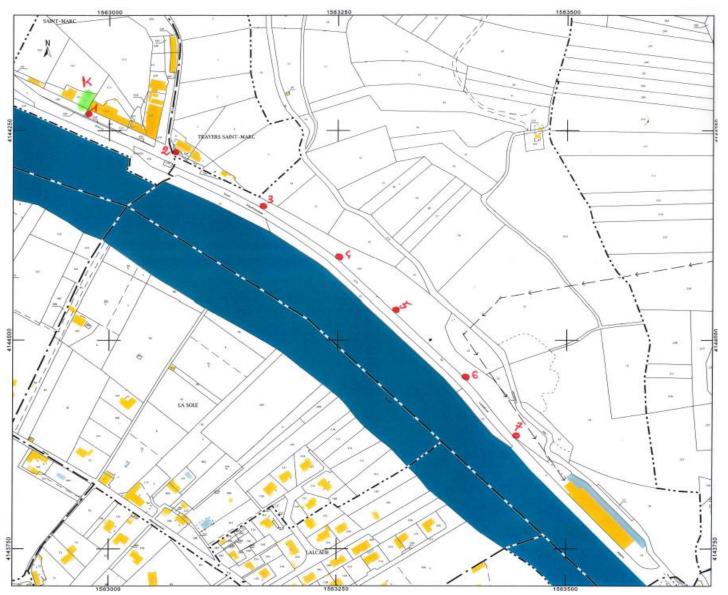
Montant du nouveau marché TTC 5 375.81 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 au marché de travaux tranche 2 de l'Eglise Saint-Pierre.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages
		exprimés
		Pour : 18
19	Présents : 15	Contre :
	Procurations : 3	Abstention :

2016_6_ 5 : Suppression de points lumineux d'éclairage public

Monsieur Pierre Borredon, adjoint en charge de l'éclairage public présente le travail de la commission visant à supprimer certains points lumineux d'éclairage public. Ces points sont situés à la sortie de Luzech, route de Camy, avant le lieu-dit Saint-Marc (voir la carte ci-dessous) et n'éclairent aucun accès d'habitation :



Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission et supprimer les points lumineux en question.

Accord pour retirer le 3 - 4 - 5 - 6 - 7

Pour le point N° 7 le conseil municipal souhaite que l'on demande un accord de principe à EDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la suppression de ces 5 points d'éclairage public.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages
		exprimés
		Pour : 18
19	Présents : 15	Contre :
	Procurations: 3	Abstention :

2016_6_ 6 : Tarifs de location de salles, chapiteaux, panneaux lumineux, piscine, musées

Vu la délibération du conseil municipal du 4 février 2016 fixant les différents tarifs applicables dans notre collectivité,

Considérant qu'il convient de créer de nouveaux tarifs et d'en ajuster certains autres,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les tarifs suivants :

CHAPITEAUX	Tarifs fév 2016	Propo° Nx tarifs
Habitant de Luzech	220 €	120 €
Habitant hors Luzech	500 €	500 €
Associations de Luzech subventionnée	180 €	50 €
Associations de Luzech non subventionnée		gratuit
Association Hors Luzech	500 €	500 €
Collectivités	500 €	500 €
Associations caritatives	gratuit	gratuit
Caution	500 €	500 €
si besoin d'un deuxième agent	20 € / h	20€/h

Buvette piscine	Tarifs fév 2016	Propo° Nx tarifs
Glace à l'eau	0,50 €	0.50
crème maxi	1,60 €	1.50
crème mini	0,80 €	1.00
Friandise (mars)	0,80 €	1.00
Caramel (5) - chips	0,50 €	0.50
Gaufres sucre glace		1.50
Supplément Nutella, chantilly, confiture		0.50
Boissons (coca, eau, ice tea, oasis)		1.50
Café ou infusions		1.00

	Tarifs fév 2016	Propo° Nx tarifs
	40 € la semaine +	50 € la semaine
RDC Maison des consuls	10% vente	pour toute
		exposition /
		évènement culturel
		à but lucratif
Chapelle des pénitents		

ENTREES MUSEES	Tarifs fév 2016	Propo° Nx tarifs
Entrée individuelle		
Ichnospace	3,00 €	3,00 €
Espace archéologique et ammonites	3,00 €	3,00 €
Multi-sites	5,00 €	5,00 €
Groupes scolaires et centres aérés	25,00 €	25,00 €

Autres groupes > à 10 pers	25,00 €	25,00 €
Gratuit pour les enfants de – de 12 ans	gratuit	gratuit
Location audio guide en supplément de l'entrée		1€

	Tarifs fév 2016	Propo° Nx tarifs
PUBLICITE TAMBOURINAIRE		
une parution format unique 85x60 couleur	45,00 €	45,00 €
2 parutions format unique 85x60 couleur	70,00€	70,00 €
Page sur panneaux lumineux pour		gratuit
association de Luzech	Pas de tarif	
		Gratuit sous
Panneaux lumineux asso° ou collectivités		réserve de
hors Luzech	Pas de tarif	validation

Limitation à 4 ou 5 affichages simultanés pour les associations et collectivités hors Luzech pour garder une bonne visibilité des évènements annoncés. Mme QUEYREL et Mr VIGNALS insistent sur le fait qu'il serait préférable d'utiliser le panneau pour informer les gens des atouts de Luzech (Parking, commerces, aire de camping-car, musées ...)

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
		Pour : 18
19	Présents : 15	Contre :
	Procurations : 3	Abstention :

2016_6_7: Convention de partenariat pour cours d'aquagym à la piscine

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de mettre en place des cours d'aquagym à la piscine municipale durant la période estivale selon une convention de partenariat avec une maître-nageuse locale. Il semble intéressant de pouvoir profiter pleinement et en dehors des créneaux d'ouverture habituel de cette infrastructure.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de partenariat avec Madame Laure Tarade.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages
		exprimés
		Pour : 18
19	Présents : 15	Contre :
	Procurations: 3	Abstention:

2016_6_ 8 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réseau pluvial allée du Mauzac

Monsieur Rémy Molières, adjoint en charge des réseaux humides, informe l'assemblée que des habitants de l'allée du Mauzac ont fait part d'inondations régulières de leurs parcelles lors de pluies importantes.

Afin d'instruire le dossier et faute de plans, il a été décidé d'**engager une étude** auprès d'un cabinet spécialisé sur les débits potentiels.

Mauvaise surprise, il se trouve qu'il n'existe pas de réseau pluvial dans cette rue.

Seul un ancien réseau privé assure une évacuation à minima.

Il a été décidé d'apporter en urgence une première action temporaire consistant à :

- Passer une caméra dans le réseau privé et dans le réseau public avoisinant
- Déboucher ce réseau privé par un **hydro curage** afin d'éliminer planches, bouteilles, etc. qui faisaient obstacle
- Il convient maintenant de traiter le problème de fond selon les préconisations cicontre pour un montant estimatif de 50.000 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- déléguer la maitrise d'ouvrage de réalisation de ce réseau pluvial à AQUARESO, syndicat en charge des réseaux d'eau et d'assainissement de notre commune, sachant qu'AQUARESO avait déjà prévu d'intervenir dans cette rue pour refaire le réseau d'eau. Il est intéressant pour la commune de faire ces deux opérations simultanément en un seul chantier (coordination, gêne moindre, optimisation de certains coûts., etc.)
- l'autoriser à signer une convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec AQUARESO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaliser un réseau pluvial adapté, conforme et suffisant allée du Mauzac
- de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette réalisation au Syndicat Aquareso
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- d'apporter les crédits nécessaires au BP 2016 pour la réalisation de cette opération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
		Pour : 18
19	Présents : 15	Contre :
	Procurations: 3	Abstention :

2016_6_ 9 : Estimation et achat des logements foyers par la commune

La situation actuelle

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune de Luzech a **donné au Franc symbolique en 1972** un terrain à LOT Habitat (ancien Office des HLM) pour la construction d'une maison de retraite.

Depuis, ce bâtiment de 34 chambres est géré par cet organisme et le CCAS de Luzech paie un **loyer annuel autour de 33K€** pour couvrir les financements initiaux et une petite partie de l'entretien.

Il n'y a **pas de classement ERP** connu à ce jour. Un dossier devra être déposé et sera proposé pour un classement en catégorie 5 pour les parties communes et en habitation pour les logements. L' établissement n'étant **pas classé dans les établissements médicosociaux**, il n'y pas exigence d'établir un document analyse des risques lie à la défaillance en énergie (DARDE).

Travaux de rénovation à prévoir

Cout de revient

- Isolation thermique par l'extérieur			210 000 €	
- Chauffage (remplacement chaudière)			55 000 €	
- Accessibilité			18 000 €	
- Menuiseries extérieures			60 000 €	
- porte automatique			8 000 €	
- Adaptabilité de 8 logements			33 500 €	
- rafraichissement depuis couloir			20 000 €	
- Couverture			53 000 €	
- Terrasse (salle à manger)			15 000 €	
- Sécurité incendie			49 000 €	
- Remise aux normes installations électric	ques		20 000 €	
- Restructuration-aménagement d'un log	gement (niveau 2)		23 000 € dépose	e ascenseur pour 11 000 €
- Parcours de santé Géromouv			0 €	
		Sous total travaux :	564 500 €	
- Honoraires (MO, CT, SPS,)	15%		84 675 €	

Total HT : 649 175 €

TVA (10%) 64 918 €

Montant total TTC: 714 093 €

Plan de financement : 100% par les loyers du CCAS

- · Pas de subvention de la CARSAT
- Pas de subvention de l'État : DETR, FNADT, Fonds de soutien à l'investissement public (Valls) reconduit pour 2017 (annonce Hollande au congrès des Maires)

Impact : répercussion sur 25 ans de ce financement

Calcul redevance avec Livret A long terme = 2,40 % - Montant ECOPRET = 14 000 € x 34 logts = 476 000 €

		Impact travaux			Redevance		
Année	Redevance avant travaux	Rembt emprunt PEX	Rembt emprunt ECOPRET	Prov pour travaux Tx = 0,6%	frais de gestion Tx = 0,3%	Total	après travaux
2016	33 402 €						
2017	29 502 €	6 837 €		2 142 €	1 071 €	10 050 €	39 552
2018	30 396 €	13 673 €	26 281 €	3 278 €	1 639 €	44 870 €	75 266
2019	31 324 €	13 673 €	26 281 €	3 343 €	1 672 €	44 969 €	76 293
2020	32 280 €	13 673 €	26 281 €	3 410 €	1 705 €	45 069 €	77 349
2021	32 747 €	13 673 €	26 281 €	3 478 €	1 739 €	45 171 €	77 918 €
2022	33 780 €	13 673 €	26 281 €	3 548 €	1 774 €	45 276 €	79 056 €
2023	34 844 €	13 673 €	26 281 €	3 619 €	1 809 €	45 382 €	80 226 €
2024	35 950 €	13 673 €	26 281 €	3 691 €	1 846 €	45 491 €	81 441
2025	37 099 €	13 673 €	26 281 €	3 765 €	1 883 €	45 601 €	82 700

Hypothèse : augmentation ICC = 2% par an

Monsieur le Président du CCAS a donc pris l'initiative de demander une alternative par une actualisation de l'offre de **rachat de ce bâtiment par la commune** selon les montants restant encore à amortir dans les livres de comptes de LOT Habitat.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du 07 02 2007 faisant état d'une valeur vénale des Logements foyers à 600 000 € en 2003 réactualisée à 550.000 €

Le 22 juin dernier un courrier provenant de lot Habitat nous fait part d'une estimation des domaines pour un montant de 70 000 € auquel il faut déduire une provision pour travaux non consommés d'une valeur de 35 000 €

Proposition de rachat du bâtiment par la commune et financement des travaux à réaliser avec aide de l'Etat

Le 24 Juin, Monsieur le Maire a rencontré avec ses adjoints le **Secrétaire Général** de la Préfecture pour faire une revue des dossiers en cours.

A cette occasion, le dossier de rénovation a été évoqué. Monsieur le Secrétaire Général soutient une telle perspective.

Il nous a proposé l'**appui de ces services** pour constituer un dossier de demande d'aides (DETR, FNADT, ADEME, Fonds de soutien à l'investissement public, etc.) Ces dernières peuvent être estimées entre 25% minimum et 80% maximum.

Dans ce contexte là, vu le **très faible prix d'achat** et les **aides potentielles** pour la rénovation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que:

- Un accord de principe soit décidé pour l'achat du terrain et des bâtiments logements foyers
- Il soit **donné pouvoir** à Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette acquisition
- Les dossiers de demandes d'aides soient engagés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord de principe pour l'achat du terrain et des bâtiments des logements foyers
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toutes les démarches nécessaires à cette acquisition
- Donne son accord pour engager les dossiers de demande de subventions.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
		Pour : 18
19	Présents : 15	Contre :
	Procurations: 3	Abstention:

Questions diverses

Information tourisme

Madame CALVO informe le Conseil Municipal des très bons résultats du tourisme de l'année 2015. En annexe un rapport 2015 sur le tourisme de la vallée du Lot.

Parcours insolite EHPAD - Logements foyers

Inauguration le 28 Juin d'un parcours insolite réalisé par les résidents de l'EHPAD, le personnel et les bénévoles.

Création artistique **A VOIR ABSOLUMENT** le long du chemin piétonnier qui borde le stade de la Douve.

Enquête COWORKING

Voir en annexe.

A distribuer en même temps que le prochain Tambourinaire